

EFMA

***Aménagement bar, brasserie,
hôtellerie du centre d'apprentissage
EFMA de Bourgoin-Jallieu***

ACTE D'ENGAGEMENT

Contrat de maîtrise d'œuvre

1. OBJET DU MARCHE

Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement bar, brasserie, hôtellerie du centre d'apprentissage EFMA de Bourgoin-Jallieu

Maître d'ouvrage : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère représentée par son Président

Mandataire : sans objet

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Réalisation de : Bâtiment tertiaire recevant du public

L'offre a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois de **janvier 2019** (mois 0 : M0)
- du programme établi par le maître d'ouvrage et de ses annexes.

Date du marché :

Montant du marché H.T. :

Montant du marché T.T.C. :

Imputation comptable : Dépense d'investissement classe 2

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Le marché est passé en application des **articles 27, 34 et 90 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.**

2. CONTRACTANTS

Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après.

Le titulaire du marché sera un groupement conjoint dont le mandataire architecte sera solidaire.

Contractants	Nom, personne morale	Adresse - Société / siège social	N° SIRET
1 ^{er} contractant			
2 ^{ème} contractant			
3 ^{ème} contractant			
4 ^{ème} contractant			
5 ^{ème} contractant			

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

Madame, Monsieur :

.....

dûment mandaté à cet effet,

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons, ne tombe sous le coup de l'interdiction de concourir,

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons, n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail,

Nous engageons sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières et par le cahier des clauses techniques particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre, aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.-

3. OFFRE DE PRIX

3.1. Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre de prix :

- a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo, fixé en page 2 du présent acte
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération
- c) comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.1.5 du C.C.A.P.

3.2. Calcul de la rémunération

A – Rémunération des ouvrages de catégorie bâtiment neuf :

La rémunération définit ci-dessous correspond à l'ensemble des missions de base et des missions complémentaires définis au C.C.A.P.

Taux provisoire de rémunération : $t =$ %

Coût provisoire des travaux : $Co = 160\,000,00$ €. H.T.

Forfait provisoire de rémunération $Co \times t =$ €. H.T.

T.V.A. 20,0 % €.

Montant T.T.C. : €. T.T.C.

Soit montant TTC en lettres :

.....
.....
.....
.....

Le coût provisoire des travaux est assorti du taux de tolérance fixé à l'article 4 du C.C.A.P.

Le forfait provisoire de rémunération sera rendu définitif selon les dispositions de ce même article 4 du C.C.A.P.

Les valeurs attribuées à chaque cotraitant sont fixées en annexe au présent acte d'engagement.

4. DELAIS D'EXECUTION

Missions de base	Délais calendaires	Point de départ / achèvement	Taux de pénalité journalière / élément de mission (Tp)
DIAG	3 semaines	Notification du marché / remise de l'élément.	5/1000 ^{ème}
AP : APS l'avant-projet sommaire	2 semaines	Décision de réception de l'élément précédent / la remise de l'élément.	5/1000 ^{ème}
AP :APD: l'avant-projet détaillé	3 semaines	Décision de réception de l'élément précédent / la remise de l'élément.	5/1000 ^{ème}
PRO : les études de projet	4 semaines	Décision de réception de l'élément précédent / la remise de l'élément.	5/1000 ^{ème}
ACT: rédaction du dossier de consultation	3 jours	Décision de réception des études d'exécution / remise du dossier de consultation.	5/1000 ^{ème}
ACT : analyse des candidatures et des offres	7 jours	Date de réunion de la commission d'ouverture des plis / remise du rapport d'analyse.	5/1000 ^{ème}
VISA : visa des études d'exécution effectuées par les entreprises (par document)	1 semaine	Remise des documents à viser / visa.	10/1000 ^{ème}
DET: la direction de l'exécution des contrats de travaux	6 mois	OS de démarrage des travaux / réception. Retard dans la diffusion des cpte rendus	1/1000 ^{ème}
OPC : ordonnancement, pilotage, coordination	6 mois	OS de démarrage des travaux / réception. Retard dans la diffusion des cpte rendus	1/1000 ^{ème}
DET : acomptes mensuels	8 jours	Transmission du décompte par entreprise / transmission du décompte au maître d'ouvrage.	10/1000 ^{ème}
AOR : l'assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	10 jours + GPA	Demande de réception de l'entreprise / notification de la proposition de réception à l'entreprise (art. 41.2 du CCAG travaux).	10/1000 ^{ème}

5. PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché, en en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après, selon répartitions jointes en annexe 1.

Contractants	Compte ouvert au nom de	Sous le numéro	Banque
1 ^{er} contractant			
2 ^{ème} contractant			
3 ^{ème} contractant			
4 ^{ème} contractant			
5 ^{ème} contractant			

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Fait à _____, le _____ en un seul original

Les contractants (cachet et signature)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A..... le.....

La personne responsable du marché :